

REGLEMENT INTERNE
José Lo Ve
Dance School & Company
www.danselatino.be - www.facebook.com/danselatino
info@danselatino.be
Tél: 010/888 445

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1: Les cours sont ouverts au public. Les participants sont appelés à respecter ce règlement interne.

Article 2: Les cours ont lieu selon l'horaire présenté en début d'année et/ou trimestre.

Tout changement est communiqué aux élèves via le site de l'Ecole www.danselatino.be

Article 3: Seuls les élèves inscrits à l'Ecole sont acceptés sur la piste de cours. L'Ecole de Danse décline toute responsabilité en cas d'accidents qui pourraient se produire suite à la présence inopportune d'enfants ou d'autres personnes sur la piste de cours.

Article 4: Le professeur du cours se réserve le droit de demander à toute personne qui perturbe le bon déroulement des cours de quitter les lieux et d'interdire l'accès aux cours. Cette mesure vise également à garantir la sécurité des danseurs ainsi que la bonne ambiance.

L'Ecole de Danse Latino se réserve le droit d'exclure de ses activités toute personne qui porte atteinte à leur bon fonctionnement.

HYGIENE ET BONNES MANIERES

Article 5: Il est strictement interdit de fumer lors des cours. Ceci s'applique aussi bien aux participants aux cours qu'aux accompagnateurs présents dans la salle.

Article 6: Les cours se font en tenue sportive et/ou de danse. Les participants doivent obligatoirement porter des chaussures de danse dans la Salle. Les chaussures de ville sont interdites.

Article 7 : Les participants aux cours sont invités à respecter un code d'hygiène responsable.

Le fait de danser en communauté et en couple implique le respect de ces règles de propreté. Vous trouverez sur le site de l'Ecole: www.danselatino.be des conseils dans ce sens.

Article 8: Toutes les informations concernant les cours sont diffusées par courrier électronique par l'Ecole de Danse. Pour ce faire une liste d'adresses a été établie et est continuellement remise à jour. Néanmoins il appartient aux élèves de communiquer tout changement d'adresse. L'Ecole ne pourra pas être tenue responsable d'un

problème de communication d'une information quelconque dans la mesure où un élève aurait omis de signaler un changement.

Article 9: Tous les participants sont responsables de leurs effets personnels. L'Ecole de Danse, décline toute responsabilité en cas de vol, que ce soit dans les salles de cours ou dans les vestiaires.

Article 10: Le non-respect d'une disposition de ce règlement entraînera la suspension temporaire, voir définitive de l'élève aux activités de SONQONINA asbl. Les personnes exclues n'auront droit à aucune forme de remboursement.

Article 11: Conditions générales de vente

- Les cours seront organisés sous réserve d'un minimum de 15 inscrits.
Pour passer au niveau suivant les élèves doivent avoir l'accord du professeur du cours. Ce qui veut dire que si le professeur juge que le niveau d'un élève n'est pas suffisant, il peut lui demander de refaire le niveau et ce afin de garantir la bonne réussite de l'élève.

Tarifs :

Les tarifs de base de l'Ecole de Danse sont affichés sur le site web de l'Ecole www.danselatino.be et peuvent varier selon l'année et/ou trimestre.

Frais d'inscription :

Toute personne désireuse de suivre des cours à l'Ecole de Danse doit payer les FRAIS D'INSCRIPTION OBLIGATOIREMENT ainsi que son abonnement selon son type d'inscription.

FRAIS D'INSCRIPTION

- 12€/Trimestre ou
- 30€/An

TYPES D'INSCRIPTION AUX COURS:

Tous les tarifs sont affichés Trimestriellement sur le site de l'Ecole de danse: www.danselatino.be

Séance d'essai :

Si vous êtes un nouvel élève vous pouvez faire une séance d'essai. Les séances d'essai sont payantes.

Vous ne pouvez bénéficier que d'une séance d'essai par Cours et par Trimestre.
Le montant de la séance d'essai sera déduit de votre abonnement si vous continuez les cours après cette séance d'essai.

Si vous ne vous inscrivez pas aucun remboursement ne sera possible.

Abonnement Trimestriel :

Pour avoir droit au tarif par abonnement trimestriel, le paiement doit se faire avant

le deuxième cours.

Payement à la séance:

Vous payez chaque Cours, au début des cours.

Le paiement à la séance ne bénéficie pas de réduction.

Carte de 10 séances:

Les cartes sont valables pour une période de trois mois, et donc valables de date à date. L'élève doit calculer lui-même le nombre de séances à utiliser pour les cours qui lui restent.

L'Ecole de Danse ne se porte pas responsable pour les cours qu'il n'a pas pu utiliser durant la période de validité de sa carte. Ainsi si l'élève n'a pas pu utiliser toute sa carte il n'aura droit à aucun remboursement.

Réductions :

Les étudiants et anciens élèves (plus de trois ans sans interruption) bénéficient d'une réduction sur tout abonnement trimestriel.

Remboursements :

Aucun remboursement n'est possible si l'élève inscrit interrompt volontairement et/ou abandonne les cours.

Aucun remboursement en liquide ne sera accordé. Tout remboursement sera sous forme de « bons » à valoir sur nos cours et/ou stages ou de report d'abonnement au trimestre suivant.

Tout remboursement sera fait sous forme de «bon de réduction» valable pour nos cours et/ou stages ou de report d'abonnement au trimestre suivant.

Les seuls remboursements acceptés sont:

Pour les abonnements trimestriels: avec un certificat médical de minimum 4 semaines ouvrables.

En dehors de cela, aucun remboursement ne sera effectué. Vous avez la possibilité de payer vos cours à la séance, si vous ne pouvez pas vous engager avec un abonnement.

Récupérations :

Aucune récupération n'est possible si le cours est assuré par l'Ecole selon l'horaire établie en début d'année et/ou trimestre. Exceptionnellement, une récupération d'un cours sera possible si cela n'entraîne pas de perturbation dans le déroulement normal des autres cours, cela se fait avec l'accord du professeur du cours. Pour cela, une

demande écrite (par mail) doit être adressée à l'Ecole.
Les récupérations se font seulement avec un cours équivalent la même semaine et en aucun cas dans une autre semaine.
En outre, les récupérations ne sont pas cumulatives.

Payement :

Le payement se fait soit en liquide (uniquement à l'accueil de l'Ecole)
Soit par virement.

SONQONINA asbl
BE81 3401 8200 9424
Communication: Cours + Votre nom

Les chèques ne sont pas acceptés.

Article 12: Ce règlement sera régulièrement mis à jour à la seule décision du Conseil d'Administration de SONQONINA asbl.

Article 13: Les membres du Conseil d'Administration s'engagent à faire respecter ce règlement.

Article 14: Tout élève qui s'inscrit aux cours de l'Ecole de Danse Latino est supposé adhérer de par sa simple inscription à l'ensemble des dispositions du présent règlement.

Court-Saint-Etienne, le 22 août 2018

La Direction de l'Ecole de Danse Latino
José Lo Ve Dance School & Company